

Les épreuves de spécialités pour la session 2021

Le SYNEP-CFE-CGC attire l'attention des professeurs de terminale, concernés par les épreuves de spécialités qui seront évaluées en mars 2021 (date nationale non précisée à ce jour).

En effet, un bulletin officiel spécial N°2 du 13 février 2020 consultable sur le lien suivant :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39449

rappelle les objectifs des différentes spécialités et trois cas de figure émergent :

- Des parties de programme ne seront pas évaluées. Pour la spécialité Maths par exemple, 3 sections ne seront pas abordées en vue de l'épreuve de mars 2021. Il est alors important pour les professeurs de veiller à leur progression en prenant en compte cet élément.
- Des thèmes seront travaillés en alternance selon les années paires et impaires : c'est le cas de la discipline Histoire-Géographie.
- Pas de consigne particulière. C'est le cas par exemple de la discipline Philosophie .

Au regard de ces informations, le SYNEP-CFE-CGC s'interroge sur ces différences de traitement suivant les spécialités mais aussi sur la faisabilité des programmes d'ici le mois de mars 2021.